

- NOTES GÉNÉRALES:**
- L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LE TRAFIC DE SÈCLE POUR LE TRAVAIL À DÉMOLIR. LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉFÉRÉS AVEC LES CHARGES DE TRAVAIL ET DÉMOLITION DES DÉTAILS. LE REMPLACEMENT AU TRAVAIL DÉTAILMÉ DOIT ÊTRE FERTILISÉ EN CAS DE BESOIN. INFORMATIONS COMPLÈTES DES DÉTAILS DE TRAVAIL DOIVENT ÊTRE FOURNIES À L'AVANCE. LE TRAVAIL DOIT ÊTRE RÉFÉRÉ À LA FIN DE LA TRAVAIL. LE TRAVAIL DOIT ÊTRE RÉFÉRÉ À LA FIN DE LA TRAVAIL.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LA DÉMOLITION AVEC LE DÉPART DE TOUTE STRUCTURE EXISTANTE DANS LES LIMITES DE LA RUE ET ADAPTER LE TRAVAIL À LA FIN DE LA TRAVAIL.
 - POUR LES TRAVAUX DE LA RUE MURRAY, L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR DES MESURES POUR LA PROTECTION DES TRAVAUX DE LA RUE MURRAY.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR DES MESURES POUR LA PROTECTION DES TRAVAUX DE LA RUE MURRAY.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR DES MESURES POUR LA PROTECTION DES TRAVAUX DE LA RUE MURRAY.
 - LES TRAVAUX DE SÈCLE, LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DES FONDATIONS RELIÉES À LA RUE MURRAY DOIVENT ÊTRE RÉFÉRÉS À LA FIN DE LA TRAVAIL.

Notation:

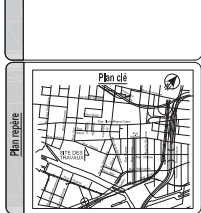
Créditation:

STATA MATRIÈRE 2008

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

Légende - symboles graphiques:

CONCRÈTE À ABANDONNER OU À DÉMOLIR



Échelle(s) / Révision(s):

| N° | DESCRIPTION | DATE |
|----|-----------------------------|------------|
| 1 | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | 2017-06-20 |
| 2 | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | 2017-06-20 |
| 3 | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | 2017-06-20 |

Coordonnées géographiques:

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR



AXOR

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

PROJET:

REFECTION DES INFRASTRUCTURES
DES RUES BASIN, MURRAY
ET GIBERT TOWN LOT 4

PROJET:

REFECTION DES INFRASTRUCTURES
DES RUES BASIN, MURRAY
ET GIBERT TOWN LOT 4

PROJET:

REFECTION DES INFRASTRUCTURES
DES RUES BASIN, MURRAY
ET GIBERT TOWN LOT 4

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

| PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR |
| PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR |
| PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR |

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

| PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR |
|-----------------------------|-----------------------------|
| PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR |
| PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR |
| PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR | PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR |

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

PROJET DE TRAVAIL À DÉMOLIR

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE
UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

